



**Direction générale de la mobilité et des routes
Division management des transports**

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

151208 Consultation d'horaire 2015 - Réponses aux interventions_V1.4
DIRH – DGMR – MT / JN-MB

Lausanne, le 8 décembre 2015

**Projet d'horaire 2016 : Consultation d'horaire
Réponses aux interventions (version 1.4)**

SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS

Table des matières

Préambule	3
Transports ferroviaires	4
CFF – Chemins de fer fédéraux.....	4
100 Lausanne – Sion – Brig	5
150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne	7
200 Vallorbe – Lausanne.....	9
202 Lausanne – Renens VD – Cossonay-Penthalaz (tous les trains)	10
210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne	10
150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass)	12
250 Lausanne – Fribourg.....	13
251 Lausanne – Palézieux – Payerne	15
252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg	16
305 Payerne – Morat – Kerzers – Bern (S5) et Payerne – Morat (REG)	17
Autres entreprises concessionnaires (ETC).....	18
112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass).....	18
120 Montreux – Château-d'Oex – Gstaad – Zweisimmen – Lenk im Simmental (GoldenPass)	18
124 Aigle – Le Sépey – Les Diablerets (ASD)	19
126 Aigle – Ollon – Monthey – Champéry (AOMC)	19
127 Bex – Villars (BVB).....	19
155 Nyon – St-Cergue – La Cure (NStCM)	20
156 Bière – Apples – Morges (BAM)	21
201 Vallorbe – Le Pont – Le Brassus (Travys).....	21
211 Orbe – Chavornay (Travys).....	22
212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys).....	23
Transports routiers	24
CarPostal - Région Ouest	24
75 Mézières – Servion – Les Cullayes – Savigny – Lausanne-Sallaz (cadre 10.075)	24
381 Palézieux – Forel (Lavaux) – Cully (cadre 10.381)	24
440 Echallens – Moudon (cadre 10.440)	24
620 Yverdon – Orges – Grandson – Grandevent – Vuiteboeuf (cadre 10.620).....	24
650 Yverdon-les-Bains – Yvonand – Démoret (cadre 10.650)	24
660 Yverdon-les-Bains – Thierrens – Moudon (cadre 10.660).....	25
661 Yverdon-les-Bains – Donneloye – Combremont-le-Grand (cadre 10.661).....	25
670 Yverdon-les-Bains – Echallens (cadre 10.670)	25
680 Yverdon-les-Bains – Orbe – Arnex/Croy (cadre 10.680)	26
684 Croy-Romainmôtier – L'Isle (cadre 10.684)	26
685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685).....	27
720 Allaman – Aubonne – Gimel (cadre 10.720)	27
722 Etoy – Lavigny – Aubonne – St-Livres (cadre 10.722)	27
561 Romont FR – Sédeilles – Payerne (cadre 20.561)	28
565 Cheiry – Granges-près-Marnand – Cheiry (cadre 20.565).....	28
CarPostal - Région Sion.....	28
143 Aigle – Corbeyrier – (Luan) (cadre 12.143)	28
151 Bex – Monthey (cadre 12.151).....	28
152 Bex – Les Plans-sur-Bex (cadre 12.152).....	29
153 Bex – Fenalet-sur-Bex (cadre 12.153)	29
MBC : Transports de la région Morges-Bière-Cossonay	29
703 Echichens – Morges – Tolochenaz – Lussy-sur-Morges	29
728 Morges – Apples (cadre 10.728)	30
730 Morges – Cottens – Cossonay-Ville (cadre 10.730).....	30
735 Morges – Aclens – Cossonay-Ville (cadre 10.735)	31
760 La Sarraz – L'Isle – Montricher (cadre 10.760).....	31

TPC : Transports publics du Chablais	31
111 Aigle – Villeneuve VD (cadre 12.111)	31
144 Aigle – Ollon VD – Villars-sur-Ollon (cadre 12.144)	31
TPF : Transports publics fribourgeois	31
481 Palézieux – Attalens (cadre 20.481)	31
tl : Transports publics de la région lausannoise	32
54 Renens VD – Cheseaux-sur-Lausanne (cadre 10.054)	32
56 Vufflens-la-Ville – Mex VD (cadre 10.056)	33
60 Lausanne – Cugy VD – Froideville (cadre 10.060)	33
62 Epalinges – Mézières VD – Moudon (cadre 10.062)	33
65 Lausanne – Savigny – Forel (Lavaux) – Servion – Mézières (cadre 10.065)	33
67 Cully – Grandvaux – Lutry – Pully (cadre 10.067)	34
TPN : Transports publics nyonnais	35
801 Nyon-gare – Terre-Bonne (cadre 10.801)	35
811 Coppet – Nyon – Gland (cadre 10.811)	35
813 Crassier – Coppet – Chavannes-des-Bois (cadre 10.813)	36
Travys : Transport Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Ste-Croix	36
601 Yverdon-les-Bains gare – gymnase – gare	36
603 Yverdon-les-Bains Blancherie – gare – Bellevue	36
611 Yverdon-les-Bains – Chamblon – Champvent (cadre 10.611)	37
613 Yverdon-les-Bains – Vallorbe (BGV) (cadre 10.613)	37
615 L'Auberson – Ste-Croix – Les Rasses – Bullet – Mauborget (cadre 10.615)	37
VMCV: Transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve	37
203 La Tour-de-Peilz centre–Vassin–Crausaz–centre (cadre 10.203)	37
213 Vevey – Bossonnens/Châtel-St-Denis (cadre 10.213)	38
Transports lacustres	39
CGN – Compagnie générale de navigation sur le Léman	39
Genève – Lausanne – Ouchy – St-Gingolph (cadre 3150)	39

Préambule

La Division management des transports de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci après DGMR-MT) a l'avantage de porter à votre connaissance les réponses aux interventions formulées entre le 26 mai et le 14 juin 2015 sur le projet d'horaire 2016 (horaires valables du 13 décembre 2015 au 10 décembre 2016) sur la plateforme Internet mise à disposition par la Confédération (www.projet-horaire.ch).

338 interventions concernant les lignes parcourant le territoire vaudois ont été enregistrées.

HORAIRES DEFINITIFS 2016

Il est disponible en ligne sur le site des CFF dès le 21 octobre 2015 : www.cff.ch

Les cadres horaires au format de l'indicateur officiel seront disponibles dès le 13 novembre 2015 : www.tableaux-horaires.ch (avant cette date, les cadres 2015 sont en ligne).

L'indicateur officiel papier sera mis en vente à partir du samedi 21 novembre 2015.

Transports ferroviaires

OFF – Chemins de fer fédéraux

Trafic « grandes lignes » :

Les interventions sur fond gris ont été transmises à CFF Grandes Lignes comme objet de leur compétence. Leurs réponses sont communiquées ci-dessous.

Les modifications importantes des dessertes des trains grandes lignes ont déclenchés trois interpellations concernant les trains ICN Bienne – Genève-Aéroport et la desserte des gares de Nyon, Morges et Yverdon-les-Bains ainsi que la desserte de la gare de Bex sur la ligne du Simplon.

Les réponses du Conseil d'Etat aux interpellations suivantes sont disponibles en cliquant sur le titre des interpellations :

- [15 INT 393 : Jérôme Christen et consorts - Rénovation et desserte de la Gare de Bex : Le Conseil d'Etat défend-il les intérêts de l'Est vaudois ?](#)
- [15 INT 394 : Catherine Labouchère et consorts - Ligne CFF pied du Jura : bis repetita pour Nyon ?](#)
- [15 INT 395 : Gérald Cretegy et consorts - Le district de Nyon figure-t-il encore sur la carte des CFF ?](#)

Trafic régional : RER Vaud – Modifications principales :

Les travaux Léman 2030 nécessitent la mise en place d'un horaire adapté dès l'horaire 2016. Cet horaire permettra, moyennant des adaptations, de maintenir un niveau d'offre actuel.

Les lignes seront modifiées et les nouvelles origines / destinations suivantes seront proposées :

- RER 1 : Grandson – Lausanne, tous les jours.
- RER 2 : Vallorbe – Lausanne – Villeneuve, tous les jours.
- RER 3 : Allaman – Lausanne – Villeneuve, tous les jours.
- RER 4 : Allaman – Lausanne – Palézieux, tous les jours.
- RER 5 : Grandson – Lausanne, tous les jours. Ligne prolongée à Palézieux du lundi au vendredi.

Concernant la desserte de la halte de Prilly-Malley, elle sera assurée par les lignes 1, 2 et 3 (trois dessertes par heure et par sens).

100 Lausanne – Sion – Brig	
Desserte de la gare de Bex	<p>Dès le 13 décembre 2015, le sillon des trains s'arrêtant à Bex (IR17XX) sera décalé de 30 minutes (passage à Bex autour de 00 au lieu de 30), mais ne s'arrêtera plus à St-Maurice pour permettre d'assurer la correspondance à Viège (vers Berne). L'arrêt de St-Maurice est donc repris par l'autre train IR Brigue – Genève-Aéroport circulant dans l'autre demi-heure (IR 18XX). En système, il n'y a donc plus de liaison régulière entre Bex et Saint-Maurice.</p> <p>A noter que le sillon assurant la desserte de Bex est en conflit avec le sillon des EC Genève – Milan (4 par jour). Ce qui veut dire qu'aux heures de circulation des EC, la conséquence est la suppression de l'arrêt de Bex par l'IR en conflit, créant ainsi 8 lacunes de desserte quotidiennes (« trous » de deux heures). L'horaire soumis à la consultation du public entre mi-mai et mi-juin 2015 comprenait effectivement 8 lacunes de desserte (trous de 120 minutes).</p> <p>Au changement d'horaire de décembre prochain, la desserte de Bex sera finalement assurée chaque heure sans exception grâce à la mise en place d'une substitution ferroviaire circulant entre Aigle et St-Maurice avec arrêt à Bex. Ces navettes rouleront du lundi au dimanche.</p> <p>Cette offre de substitution ferroviaire sera effectuée par RegioAlps (Filiale CFF) avec une rame Domino à 3 éléments à raison de 6 aller-retours par jour. Avec la mise en place de ces relations supplémentaires, 6 liaisons par sens entre Bex et Saint-Maurice seront alors encore possibles.</p> <p>La substitution ferroviaire, plutôt que routière, a été privilégiée par le canton de Vaud qui la subventionne à part égale avec les CFF.</p> <p>Document résumant la desserte de Bex en cliquant ici.</p>
Desserte de la gare de Bex des trains IR 1809 et 1826 pour assurer le transport des écoliers depuis/vers St-Maurice	<p>Un service dédié aux gymnasiens de Bex est mis en place aux horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le matin : train RE3553 Aigle 07.06 – Bex 07.13 – St-Maurice 07.19 circulant tous les jours. • L'après-midi : bus en périodes scolaires uniquement St-Maurice 16.40 – Bex 16.45.
Liaison Bex – St-Maurice plus possible avec le nouveau concept de desserte « grandes lignes »	<p>Afin de garantir les correspondances à Lausanne et à Viège, le nombre d'arrêts des trains InterRegio entre ces deux gares est limité. Avec l'horaire 2016, les trains IR17XX desserviront Vevey, Montreux, Aigle, Bex, Martigny, Sion, Sierre et Leuk tandis que les trains IR 18XX feront arrêt à Vevey, Montreux, Aigle, St-Maurice, Martigny, Sion et Sierre.</p> <p>Les liaisons entre Bex et St-Maurice ne seront temporairement plus possibles de décembre 2015 à décembre 2018, lorsque le RE Genève – Vevey sera prolongé vers St-Maurice. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a validé la mise en place et le financement de navettes Aigle – Bex – St-Maurice (voir ci-dessus) pour cette période de trois ans.</p>

100 Lausanne – Sion – Brig	
Pas de liaisons après 22h en semaine entre Bex et Lausanne en soirée	<p>Demande d'arrêter les deux derniers InterRegio à Bex (IR 1838 et 1840). Pas possible de les arrêter en raison de travaux sur le pont des Paluds et de la volonté de maintenir la correspondance à Lausanne en direction du Pied-du-Jura.</p> <p><i>Note DGMR : Le week-end, deux relations tardives possibles par les trains RE 3585 et 3590 quittant Bex à 23.00 respectivement 00.44.</i></p>
Desserte de la gare de Cully avec les RE Genève - Lausanne	<p>CFF « grandes lignes » analysera cette demande dans la planification à moyen-long terme.</p> <p><i>Note DGMR : Les RE Genève – Lausanne – Vevey seront prolongés dès décembre 2018 de Vevey à St-Maurice. Pour le canton de Vaud, la desserte des gares de Montreux, Villeneuve, Aigle et Bex doit être assurée en premier lieu. L'introduction d'arrêts supplémentaires sera demandée aux CFF, mais dépend de la capacité de la ligne.</i></p>
Demande d'arrêt à Villeneuve du train quittant Lausanne à 17.56 (IR1929)	<p>Demande déjà effectuée en 2015. Nous avons sollicité les CFF qui ont accepté à titre <u>exceptionnel</u> d'arrêter le train IR1929 à Villeneuve. Cet arrêt est possible en raison d'une composition courte circulant à cette heure, et de la disponibilité d'un sillon RE Lausanne – St-Maurice.</p>
Desserte de Villeneuve par les trains quittant Lausanne à 16.56, 17.56 et 18.56	<p>Le train RE3567 (Lausanne 16.56 –...– Villeneuve 17.21) avait disparu des horaires publiés lors de la consultation (en raison d'un problème technique). Ce train roulera toujours en 2016. Ainsi, la desserte de Villeneuve sera améliorée avec des départs à 16.56, 17.56 et 18.56, permettant de décharger le trafic régional.</p>
Demande d'arrêt à Burier du RE3558 départ de St-Maurice à 07.40	<p>L'arrêt à Burier est possible en supprimant celui de La Tour-de-Peilz. La DGMR-MT a donné suite à cette demande en demandant aux CFF de modifier la marche du train RE3558 comme suit : St-Maurice 07.40 – Bex 07.45 – Aigle 07.52 – Villeneuve 07.59 – Montreux 08.05 – Burier 08.07 – Vevey 08.13 – Lausanne 08.27. Ainsi les gymnasiens de Burier peuvent employer ce train qui arrive juste avant le début des cours. Les clients de La Tour-de-Peilz pour Lausanne utilisent le RER3 (12322, départ 08.01).</p>
Meilleure répartition des départs de Lausanne en direction du Valais des trains de fin de soirée	<p>L'offre « grandes lignes » propose un train à 23.20 et un train à 00.25 en semaine. Elle est complétée d'une offre régionale à 23.00 et 00.00 (RER2). Le weekend, l'offre est élargie avec des trains à 23.50 (St-Maurice), 01.30 (St-Maurice), 02.12 (Vevey), 02.46 (Villeneuve) et 03.12 (Vevey).</p>
Desserte des trains IR1800 par prolongement des ICN du Pied-du-Jura, permettant l'arrêt à Bex, St-Maurice et Leuk	<p>L'introduction des ICN sur la ligne du Valais ne résoudrait pas le problème qui provient de la circulation des EC Genève-Milan, ainsi que des correspondances à garantir dans les nœuds de Lausanne et Viège. Le nombre de rames ICN est insuffisant pour prolonger les trains du Pied-du-Jura jusqu'à Brigue.</p>

100 Lausanne – Sion – Brig	
Temps d'arrêt à Lausanne des IR Genève-Aéroport - Brig trop longs	Les minutes supplémentaires sont dues aux travaux de grande envergure qui auront lieu dans le nœud de Lausanne (Léman 2030, votation populaire FAIF acceptée). A Renens notamment, moins de voie sont disponibles pendant les travaux, ce qui implique d'attendre pour faire passer certains trains. Le temps d'attente à Lausanne est nécessaire afin de garantir les correspondances de/vers les trains du Pied-du-Jura et de Berne notamment.
Rétablissement de l'arrêt à St-Saphorin du train 12314 Rétablissement de l'arrêt à Villette du train 12314	Les CFF acceptent d'adapter la marche du train 12314 dès Aigle. Ce train sera décadencé dès Villeneuve avec une arrivée 1 minute plus tard à Lausanne. Avec ces trois minutes supplémentaires, il sera possible de desservir exceptionnellement les haltes de St-Saphorin (6.07), Rivaz (6.08) et Villette (6.15) avec ce train de la ligne 3 du RER Vaud.
Demande d'arrêt des trains du RER3 à Saint-Saphorin, Rivaz, Epesses et Villette, au minimum aux heures de pointe	Demande récurrente, la situation ne peut toujours pas être améliorée. Les conditions-cadres et donc les contraintes de capacité sur la ligne restent les mêmes depuis 2005. L'introduction d'un arrêt supplémentaire nécessiterait la suppression d'un autre. La DGMR-MT ne souhaite donc, dans ce cas, toujours pas modifier la politique d'arrêt des trains 123XX (RER3).

150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne	
Première arrivée à Genève-Aéroport depuis Vevey retardée de 6.25 à 6.39 dommageable	En raison des travaux à Lausanne, la marche du train entre Lausanne et Genève-Aéroport doit être modifiée. Le sillon-système utilisé est celui des IR Lausanne – Morges – Nyon – Genève (départ aux minutes 18 ou 48 de Lausanne), le départ de Lausanne à 5.36 n'étant plus possible. Ceci explique l'allongement du temps de parcours.
Rétablissement de l'arrêt de l'IC 734 à Morges (vers 22.57)	En raison des travaux en gare de Lausanne, aucun arrêt du train IC734 n'est désormais possible entre Lausanne et Genève pour permettre la circulation de l'EC42 en provenance de Venise. En revanche, les voyageurs peuvent emprunter l'IR1736 qui dessert Morges (22.58) et Nyon (23.14). De plus, le temps de parcours, même avec le transbordement à Lausanne, reste identique à l'actuel.
Manque de liaisons directes entre Renens et Genève-Aéroport	Cette situation ne peut pas être améliorée pendant les travaux importants dans le nœud de Lausanne-Renens. Toutefois, la DGMR recherche activement des solutions pour réintroduire des liaisons directes entre Renens et l'aéroport de Genève dès la fin des travaux de la quatrième voie entre Lausanne et Renens (2020), du saut-de-mouton de Malley (2020) et des nouveaux enclenchements de Lausanne (2020) et Renens (2016).

150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne	
Maintien du RE3102 au départ de Lausanne à 4.21	La fréquentation enregistrée dans les premiers trains du matin ne justifie pas une cadence semi-horaire entre Lausanne et Genève entre 4h et 5h du matin. Les CFF ont décidé de maintenir les trains de 3.51, 4.51 et 5.21 au départ de Lausanne.
Indiquer Montreux plutôt que St-Maurice dans le segment de correspondance de la ligne du Simplan du cadre 150	Montreux est effectivement une destination plus connue que St-Maurice. Mais le choix d'indiquer St-Maurice est une conséquence de la nouvelle politique d'arrêt des trains 17XX et 18XX qui alternent, dès l'horaire 2016, respectivement la desserte de Bex et St-Maurice. Ainsi les voyageurs savent quel train utiliser pour atteindre leur destination.
Desservir la gare de Rolle toutes les 30 minutes des premiers aux derniers trains	Requête consistant à arrêter les trains suivants en gare de Rolle : Sens Genève-Lausanne : IR 1805 à 05.18 - IR 1841 à 23.18 Sens Lausanne-Genève : IR 1836 à 22.42 - IR 1838 à 23.42 - IR 1840 à 00.46 Les CFF ont décidé de ne pas donner suite aux demandes de la commune de Rolle mentionnées ci-dessus. Ils rappellent que la desserte de cette gare va bien au-delà des exigences de la concession fédérale. L'introduction d'un arrêt supplémentaire sur les IR à Rolle n'est pas envisagée.
Les communes de Saint-Prex et Etoy demandent de faire circuler les trains du RER4 tous les jours	Demande récurrente. Ces trains circuleront donc aussi les week-ends, offrant ainsi une cadence régionale à la demi-heure pour les gares d'Allaman, Etoy, St-Prex et Morges en direction de Renens et Lausanne.
Desserte toutes les 30 minutes des haltes de Denges-Echandens, Lonay-Préverenges et Morges-St-Jean	Aucun arrêt supplémentaire sur les sillons des trains du RER4 n'est accepté par CFF – Infrastructure (gestionnaire de la capacité) entre Renens et Morges, dans un nœud de Lausanne et Renens en travaux.
Disparition d'une des deux liaisons horaires Allaman – Prilly-Malley	En raison de l'horaire « Travaux Lausanne – Léman2030 », la desserte de la halte de Prilly-Malley est modifiée. Elle sera désormais assurée par les lignes 1, 2 et 3 du RER Vaud. Effectivement, la liaison directe assurée par la ligne RER 4 ne sera plus possible. En revanche, les voyageurs en provenance d'Allaman, Etoy, St-Prex et Morges pourront changer de train à Renens (correspondances en 4' à 5' selon le sens) et emprunter la ligne RER1 pour atteindre la halte de Prilly-Malley (idem dans l'autre direction). L'allongement du temps de parcours de 4' à 5' est jugée tout-à-fait acceptable, compte tenu des restrictions importantes dues aux travaux du nœud de Lausanne.

150 Lancy-Pont-Rouge/Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne	
Temps de correspondance de 3 minutes à Coppet entre trains RE et RER est insuffisant	<p>Les trains RE et RER sont bien en correspondance dans les deux sens (3 minutes à Coppet pour Genève, 4 minutes à Coppet pour Lausanne). Il est impossible d'adapter les horaires des RE et RER avec la mise en place du nouvel horaire 2016 (Travaux Lausanne Léman 2030). Les correspondances ne peuvent malheureusement pas être garanties en cas de retard.</p> <p>La DGMR – MT a demandé aux CFF de fiabiliser cette correspondance. Cette demande a été transmise auprès des organisations compétentes dans le suivi de l'exploitation au sein de CFF.</p>
Assurer les correspondances à Genève entre les IR Valais et les RER vers Lancy-Pont-Rouge	<p>Cette requête a été transmise au canton de Genève comme objet de sa compétence, voici la réponse des CFF :</p> <p>« Cette rupture de correspondance en vigueur depuis l'horaire 2015 a été provoquée par la modification de l'horaire des trains Grandes Lignes du fait des travaux entre Genève et Lausanne ainsi que ceux à l'ouest de Genève. De plus, la densité du trafic (RER, « grandes lignes » et marchandises) n'offre aucune marge de manœuvre à moins de supprimer des trains, ce qui n'est pas souhaité. De ce fait, le nouvel horaire 2016 n'apporte aucune amélioration. Celle-ci devrait intervenir en décembre 2017 avec l'introduction planifiée de la cadence au 1/4h des trains régionaux aux heures de pointe sur la liaison Coppet - Lancy-Pont-Rouge. »</p>

200 Vallorbe – Lausanne	
Ouvrir les TGV Lausanne - Paris à la clientèle interne à la Suisse (entre Lausanne et Vallorbe)	<p>Contrairement à l'axe Bâle-Zürich, les TGV ne rentrent pas dans une cadence horaire ou bi-horaire. Pour les TGV Lausanne – Paris, il s'agit de circulations spécifiques à l'international et à réservation obligatoire. L'occupation des TGV entre Vallorbe et Paris varie très fortement suivant les jours et heures de circulation. Une ouverture au trafic domestique suisse diminuerait fortement la qualité de service offerte aux 2 clientèles.</p>
PETITION : Demande d'ajouter un train accéléré de Vallorbe à Lausanne (arrivée vers 8.30)	<p>Le train supplémentaire circulera du lundi au vendredi selon l'horaire suivant : Vallorbe 7.48 – Croy-Romainmotier 7.58 – La Sarraz 8.09 – Cossonay-Penthalaz 8.16 – Vufflens-la-Ville 8.18 – Bussigny 8.21 – Renens 8.26/29 – Lausanne 8.37</p> <p>Le sillon doit être retenu à Renens en raison de la disponibilité de l'entrée de la gare de Lausanne (succession des trains).</p>
Afficher les minutes des heures de départs de la halte de Prilly-Malley	<p>Cette demande a été transmise aux CFF et le cadre 200 a été adapté en conséquence.</p>

202 Lausanne – Renens VD – Cossonay-Penthalaz (tous les trains)	
Demande d'arrêter à Vufflens-la-Ville les trains de renfort circulant entre Vallorbe et Lausanne (12013, 12015) et ceux circulant entre Lausanne et Vallorbe (12040, 12042)	<p>Après analyse horaire des CFF, il s'avère que l'arrêt à Vufflens-la-Ville est possible en renonçant à celui de Bussigny pour les trains de renfort (trains accélérés Vallorbe – Lausanne – Vallorbe). La DGMR – MT accepte cette modification, car Bussigny est desservie par les trains du RER5 circulant seulement quelques minutes avant/après les trains de renfort.</p> <p>Les trains suivants s'arrêteront alors à Vufflens-la-Ville permettant en semaine une cadence semi-horaire vers Lausanne le matin et depuis Lausanne en fin de journée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12013 Vufflens-la-Ville 6.17 – Lausanne 6.30 • 12015 Vufflens-la-Ville 7.17 – Lausanne 7.30 • 12017 Vufflens-la-Ville 8.18 – Lausanne 8.37 (nouveau train) • 12040 Lausanne 16.34 – Vufflens-la-Ville 16.44 • 12042 Lausanne 17.34 – Vufflens-la-Ville 17.44
Meilleure répartition des circulations ferroviaires entre Cossonay-Penthalaz et Lausanne dans l'heure	L'horaire « travaux Lausanne - Léman 2030 » et la densité du trafic, dans les nœuds de Lausanne et de Renens entre autres, ne permettent malheureusement pas de disposer les sillons différemment entre ces deux gares.
Reconsidérer la suppression du train Cossonay (6.35) – Lausanne	L'horaire de la branche Lausanne – Vallorbe a été basculé d'environ 30 minutes en raison de l'horaire « travaux Lausanne - Léman 2030 ». Ainsi, le train accéléré 12015 partira de Cossonay à 7.15 au lieu de 6.35. Par contre le train 12215 propose un départ à 6.40 pour Lausanne.

210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne	
Maintien de la desserte de Renens avec les deux premiers ICN du matin en provenance de Bienne	Il n'est plus possible d'arrêter les premiers ICN du matin à Renens (à cause des travaux dans le nœud de Lausanne). Néanmoins, les trains de l'heure de pointe du matin circulant entre Neuchâtel et Lausanne faisant arrêt à Renens sont maintenus.
Pourquoi les trains IR supplémentaires circulant entre Neuchâtel et Lausanne ont-ils été décalés de 30 minutes ?	Les sillons des ICN Bienne – Lausanne sont décalés de 30 minutes en 2016 pour pouvoir s'insérer dans le nœud de Lausanne avec l'horaire travaux. Par analogie, les trains IR supplémentaires ont aussi du être décalés de 30 minutes par rapport à l'horaire 2015. Ces trains doivent permettre de décharger les trains cadencés ICN qui sont fortement fréquentés.

210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne	
<p>Suppression de la réservation obligatoire pour les vélos sur les ICN du Pied-du-Jura</p>	<p>Le chargement des vélos par les voyageurs est une offre sur laquelle les CFF portent une grande attention. Ils sont toutefois confrontés à des capacités de transport limitées aux heures de pointe.</p> <p>C'est pourquoi, durant la période du 21 mars au 31 octobre, une réservation est obligatoire dans les trains ICN. En raison de la configuration des trains ICN et du nombre restreint de crochets à disposition pour les vélos, les CFF sont contraints de prendre des mesures. La réservation obligatoire leur permet de garantir que tous les vélos annoncés seront embarqués. Ils ne peuvent en effet pas se permettre de provoquer des retards à cause du chargement d'un grand nombre de vélos. L'obligation de réserver a été introduite le 1er avril 2003. Il a été démontré que la ponctualité des trains ICN ainsi que le niveau de sécurité ont tous deux été sensiblement augmentés depuis l'introduction de la réservation pour les vélos.</p> <p>Le prix de la réservation est de CHF 5.00 par vélo. Celle-ci est disponible au guichet des billets, par Online Ticket ou par votre téléphone mobile.</p>
<p>Prolonger la période de circulation des RER5 en soirée au-delà de 21h pour ne pas péjorer la desserte de Cossonay-Penthalaz et pour assurer les correspondances à Yverdon-les-Bains avec les ICN Genève – Bienne – Zurich</p>	<p>En 2016, le décalage de 30 minutes des sillons du RER2 Lausanne – Vallorbe (par rapport à l'horaire 2015) fait que la desserte de Cossonay-Penthalaz est toujours de deux trains par heure en soirée, mais effectivement moins bien répartis dans l'heure. La prolongation du service au-delà de 21h permettrait d'offrir une cadence semi-horaire jusqu'à minuit pour les liaisons entre Lausanne et Cossonay-Penthalaz.</p> <p>Les indemnités nécessaires à la couverture du déficit d'exploitation supplémentaire engendré par la prolongation du service des trains du RER5 en soirée n'entre pas dans le cadre budgétaire à disposition. Cette requête sera réexaminée pour un horaire futur, a priori à l'horizon 2017.</p>
<p>Crainte de manque de capacité des trains RER5 aux heures de pointe</p>	<p>Tous les trains du RER5 seront produits avec du matériel FLIRT, contrairement au RER11 actuel (horaire 2015) qui circule avec du matériel DOMINO. Les trains de l'heure de pointe seront produits en unités multiples de 640 places dont la moitié assises, contre 360 places dont 200 assises.</p> <p>Certains trains seront effectivement bien chargés, mais la capacité offerte, compte tenu également des places debout disponibles, sera suffisante. Dans tous les cas, les CFF vont suivre l'évolution de la fréquentation continuellement afin de prendre, si nécessaire, les mesures appropriées.</p> <p>A noter également que la longueur de ces trains ne peut pas être étendue à l'infini pour des questions de longueur de quai disponible dans les gares intermédiaires.</p>

150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass)	
<p>Demande d'arrêt systématique à Nyon des ICN Genève – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne</p> <p>Pourquoi un arrêt à Nyon n'est pas aussi possible comme à Morges ?</p>	<p>Voici les raisons qui ont conduit les CFF à tracer les sillons ICN Bienne – Genève-Aéroport et vice versa avec arrêt à Morges, mais pas à Nyon. Les trains ICN doivent bien évidemment s'insérer dans les circulations ferroviaires (régionales, marchandises) existantes, en particulier sur l'axe Lausanne – Genève-Aéroport :</p> <p><u>Arrêt à Morges imposé :</u> Le départ de Bienne de l'ICN Bienne – Genève est contraint à la minute 16. Le temps de parcours jusqu'à Morges avec arrêt à Neuchâtel et Yverdon-les-Bains est de 60 minutes et ne peut pas être réduit. De plus, le départ de Morges est possible au plus tôt à la minute 18, ceci afin de laisser suffisamment de temps au train régional le précédant (RER4 Palézieux – Allaman) d'atteindre son terminus (minute 20), tout en assurant la desserte d'Etoy et Saint-Prex. L'ICN passe alors à Allaman vers la minute 23 tandis que l'arrivée du sillon du RER4 à Allaman ne peut pas être anticipée (départ 58 de Lausanne au plus tôt) sans supprimer la desserte de haltes intermédiaires entre Lausanne et Allaman.</p> <p><u>Arrêt à Nyon impossible :</u> En raison des contraintes suivantes, un arrêt systématique des ICN à Nyon n'est pas possible, sans modifier la marche des autres trains :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le départ de l'ICN de Morges est contraint à la minute 18 (voir explications ci-dessus) pour maintenir le niveau d'offre sur le RER entre Lausanne et Allaman. • L'ICN doit atteindre Genève au plus tard à la minute 45, soit 3 minutes avant les trains IR25XX en provenance de Lucerne (distancement minimum). • Le temps de parcours sans arrêt Morges – Genève est de 27 minutes. • Un arrêt de l'ICN à Nyon demande 3 minutes supplémentaires (freinage, arrêt, démarrage). <p>Si l'option d'arrêter l'ICN à Nyon avait été retenue, elle obligerait alors les trains Lucerne – Genève-Aéroport à rebrousser à Genève, ce qui est inacceptable pour les CFF en rapport à l'obligation de desserte de l'aéroport de Genève liée à la concession émise par la Confédération.</p> <p>Ainsi, lors de la consultation du projet d'horaire 2016 au mois de juin, un arrêt systématique à Nyon, en plus de Morges, n'avait pas été inclus dans les horaires concernés en raison de l'impossibilité technique de le réaliser. A noter qu'en journée, l'horaire 2016 permettra un raccourcissement d'environ 8 minutes du temps de parcours de Nyon vers le Pied-du-Jura avec une correspondance à Morges.</p> <p>D'autre part, une alternative avait été imaginée avec une desserte ICN alternée une heure sur deux entre Morges et Nyon. Pour les raisons évoquées ci-dessus, cette variante n'est pas non plus possible techniquement (arrêt à Morges imposé, arrêt à Nyon pas possible).</p>

150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass)	
<p>Arrêter les trains ICN des heures de pointe aussi à Nyon</p> <p>Rétablir l'arrêt à Nyon des ICN Genève – Bienne (511, 513, 515) et Bienne – Genève (504, 1606, 530, 532, 534, 536) obtenus de haute lutte en 2012 lors de la mise en place de l'horaire Romandie 2013</p>	<p>Les CFF ont procédé à une analyse complète pour les trains ICN pour l'horaire 2016 sur la base des arrêts de l'horaire en cours. Les analyses effectuées démontrent de nombreuses difficultés et contraintes que ces arrêts supplémentaires en gare de Nyon engendreraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un allongement du temps de parcours de 3 minutes des InterRegio qui suivent en provenance de Berne et par conséquent une réduction de leur temps de rebroussement à Genève-Aéroport de 4 minutes, rendant alors cette opération irréalisable. Limiter l'InterRegio à Genève plutôt qu'à Genève-Aéroport n'est pas envisageable au vu des obligations des CFF résultant de la concession émise par la Confédération et de la demande. De plus, la disponibilité du parc de matériel roulant ne permet pas la mise en place d'une nouvelle composition à Genève-Aéroport. • Une perte de capacité pour le trafic marchandises entre Lausanne et Genève. Cette limitation ne permettrait plus de couvrir les besoins du marché Fret ce qui n'est pas admissible, surtout dans le contexte actuel de l'horaire 2016. <p>Tenant compte des contraintes évoquées ci-dessus et des éléments détaillés de l'horaire 2016, nous pouvons vous confirmer la faisabilité des arrêts à Nyon pour les 2 trains ICN :</p> <p><u>ICN 511 (Nyon 6.25 – Morges 6.40/42 – Yverdon-les-Bains 7.05) :</u> Cette circulation ne nécessitant pas de rebroussement en amont et n'entrant pas en conflit avec une autre circulation entre Genève et Morges, un départ de Nyon à 6h25 est envisageable. Néanmoins, cela impose un départ anticipé de trois minutes de Genève de l'InterRegio en direction du Valais. Ainsi, les voyageurs au départ de Nyon n'auront pas à changer à Morges et gagneront 11 minutes sur leur temps de parcours entre Nyon et Yverdon-les-Bains.</p> <p><u>ICN 536 (Yverdon-les-Bains 21.53 – Morges 22.16/18 – Nyon 22.32) :</u> Cette circulation ne nécessitant pas de rebroussement immédiat à Genève-Aéroport et n'entrant plus en conflit avec d'autres trains (modification récente), une arrivée à Nyon à 22h32 est envisageable. Ainsi, les voyageurs n'auront pas à changer à Morges et gagneront 19 minutes sur leur temps de parcours.</p> <p>La proposition ci-dessus ne permettra certes pas de satisfaire l'ensemble des voyageurs de/vers Nyon, mais elle offre la possibilité d'effectuer un aller-retour direct vers la Suisse alémanique dans la même journée.</p>

250 Lausanne – Fribourg	
<p>Demande de réintroduction de l'arrêt des IR à Palézieux, avec des trains plus confortables (type grandes lignes)</p>	<p>Les CFF ne prévoient pas de changement de fond à court terme de cette offre mise en place en 2013.</p>

250 Lausanne – Fribourg	
La première arrivée à Berne de Lausanne est seulement à 06.56	Dans la situation actuelle, tant au niveau du matériel roulant que du développement de la demande, les CFF ne peuvent malheureusement pas offrir une liaison matinale supplémentaire.
Assurer la correspondance entre le train Palézieux-Romont et le train Bulle – Romont – Fribourg (Romont dp à xx.38) en adaptant le sillon du RE Genève – Romont	<p>La relation RE Genève – Romont est interdépendante de la relation RE Genève – Vevey, avec un cadencement à 30 minutes sur l'Arc lémanique. Modifier les horaires entre Palézieux et Romont implique de casser la cadence semi-horaire entre Genève et Lausanne.</p> <p>Une réflexion plus globale des relations RE entre Lausanne et Berne est en cours avec les cantons afin d'optimiser les flux.</p>
A Lausanne assurer une correspondance entre le RE Romont – Genève (arr Ls xx.18) et l'IR sur le Valais (dép. Ls xx.20) et inversement	Ce n'est malheureusement pas possible à moyen terme. Dès 2016, l'IR du Valais partira encore plus tôt (xx.17) en raison de la mise en œuvre de l'horaire Travaux Léman 2030. Un départ anticipé de Romont du RE devant l'IR25xx n'est pas possible car il n'y a pas de voie disponible à Lausanne permettant à l'IR de dépasser le RE, et ce d'autant moins durant la phase travaux en gare de Lausanne.
Assurer la correspondance à Palézieux entre les trains du RER Vaud (ligne RER5) et les RE vers Berne	<p>Problème récurrent depuis décembre 2012.</p> <p>Une correspondance serait possible moyennant la suppression de deux points d'arrêt entre Lausanne et Palézieux. Cette suppression n'est pas acceptable pour le canton de Vaud.</p> <p>Des modifications de la marche des trains RER5 ou RE n'est pas possible pour assurer le temps de correspondance minimum à Palézieux (3 minutes). En effet, le sillon des trains du RER5 ne compte que 2 minutes d'arrêt à Lausanne (minimum). L'arrivée à Palézieux ne peut donc pas se faire plus tôt qu'à la minute 50. Un départ du RE de Palézieux retardé n'est pas non plus possible car l'arrivée à Romont est conditionnée par l'arrivée du train de Bulle (pour la coupe/accroche).</p>
Pas de desserte de Moreillon en soirée et le week-end	<p>La DGMR-MT a analysé le problème de la circulation uniquement en semaine de la ligne RER4 avec les CFF, engendrant des lacunes de desserte de la halte de Moreillon en soirée et le week-end.</p> <p>Pour rester dans le cadre budgétaire à disposition du canton de Vaud, les modifications suivantes ont été décidées par la DGMR-MT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La ligne RER4 Allaman - Palézieux sera exploitée du lundi au dimanche de 6h à 23h30 environ sur la section Lausanne – Palézieux • En contrepartie, la ligne RER5 Grandson – Lausanne ne sera prolongée à Palézieux qu'en semaine (du lundi au vendredi) <p>Ainsi, la halte de Moreillon sera desservie tous les jours de la semaine durant toute la journée. En revanche, la desserte sera décalée de 30 minutes par rapport à l'horaire actuel.</p>

250 Lausanne – Fribourg	
<p>Demande de la commune de Puidoux d'arrêter les trains de la ligne RER5 ou RER9 à Moreillon</p>	<p>Concernant les trains RER9 Lausanne – Payerne, la desserte de Moreillon créerait un allongement du temps de parcours entre Lausanne et Palézieux qui n'est pas possible pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Départ de Lausanne contraint à la minute 24 (au distancement minimum derrière l'IC 7XX, départ xx.20 de Lausanne) • Passages à Palézieux (minute 40 vers Payerne et minute 18 de Payerne) contraints pour croisement avec les trains d'heures de pointe Payerne / Romont – Lausanne et vice versa • Croisement des RER 9 entre eux à Moudon (seule gare desservie entre Lausanne et Payerne) autour de la minute 00, chaque heure. <p>Concernant les trains de la ligne RER5, une analyse très fine des horaires a permis les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>exceptionnellement</u> le train 12513 Puidoux 06:43 – Palézieux 06:51 peut faire halte à Moreillon (06:45) et permet ainsi une correspondance à Palézieux en 7' vers Romont et 12 vers Berne. Un arrêt du RER5 à Moreillon est <u>exclusivement</u> possible à cette heure en raison de la desserte différente de la gare de Palézieux (arrêt de l'IR2509 pour Lucerne). • <u>exceptionnellement</u> le train RER 12518 07:06 – Palézieux 07:13 fera halte à Moreillon (07:10) et permettra ainsi une arrivée à Lausanne vers 7h30 pour les étudiants et pendulaires. Un arrêt du RER5 à Moreillon est exclusivement possible à cette heure en raison de la succession des trains en gare de Palézieux.
<p>Assurer la correspondance à Lausanne entre les trains du RER2 Villeneuve – Lausanne et RER4 Lausanne – Palézieux</p>	<p>Des sillons marchandises ainsi que les sillons de la ligne RER2 ont été adaptés (arrivée à Lausanne à la minute 59) pour permettre une correspondance en 4 minutes (temps de battement minimum) à Lausanne en direction de Palézieux (départ des trains 124XX à la minute 03). Cela fonctionne aussi dans l'autre sens (arrivée RER4 à Lausanne à la minute 56 et départ des RER2 à la minute 00).</p>

251 Lausanne – Palézieux – Payerne	
<p><i>Dès l'horaire 2018 (décembre 2017), des liaisons Lausanne – Payerne – Morat seront possibles avec les nouveaux points de croisement de Lucens et Ecublens-Rue (prolongement du RER9 de Payerne à Morat avec desserte de chaque gare).</i></p>	
<p>Prolonger les trains RER9 Lausanne – Payerne vers Morat pour créer des relations directes</p>	<p>En l'état actuel, le prolongement du RER9 n'est pas possible. De plus, pour l'heure, l'engagement de rames à 4 éléments (DOMINO4) ne se justifie pas sur la journée entière (fréquentation proche de la limite uniquement sur le train arrivant à Payerne 7.24, train 14703).</p>

251 Lausanne – Palézieux – Payerne	
<i>Dès l'horaire 2018 (décembre 2017), des liaisons Lausanne – Payerne – Morat seront possibles avec les nouveaux points de croisement de Lucens et Ecublens-Rue (prolongement du RER9 de Payerne à Morat avec desserte de chaque gare).</i>	
Ajout d'un train au départ de Lausanne pour Payerne à 22.24	Bien qu'elle soit techniquement possible, cette demande récurrente ne rentre pas dans le cadre budgétaire du canton de Vaud. Le comblement de cette lacune d'offre sera analysé dans le cadre de la planification de l'horaire 2018.
Faire transiter les trains du RER 9 Lausanne – Payerne vers les Régios Payerne – Morat pour éviter le transbordement aux voyageurs (aussi peu pratique pour les vélos)	<p>L'état actuel des infrastructures de la ligne de la Broye longitudinale (Palézieux-Payerne-Morat) impliquerait un transit en 15 à 17 minutes en gare de Payerne pour réaliser ces liaisons traversantes, ce qui est rédhibitoire.</p> <p>De plus, la distinction de la production des lignes RER9 Lausanne – Payerne avec des rames plus longues (Domino 4) et REG Payerne – Morat avec des rames plus courtes (Domino 3), nous permet de réduire les coûts de production sur la ligne REG Morat – Payerne.</p>

252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg	
Ajouter un train à 15.34 en semaine au départ d'Yverdon pour Fribourg	L'horaire voyageurs 2016 a été construit en tenant compte des besoins des opérateurs fret desservant la ligne. L'après-midi, un sillon système Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg a été attribué au trafic marchandises.
Pourquoi la desserte de la halte de Champ-Pittet demeure à l'heure et la correspondance à Yverdon-les-Bains de/pour Lausanne reste mauvaise pour les trains desservant la halte de Champ-Pittet	<p>Dans le cadre de la planification de l'horaire 2016, les cantons de Vaud et Fribourg ont demandé aux CFF qu'au moins une correspondance par heure soit assurée entre les trains régionaux circulant de Payerne à Yverdon-les-Bains et les trains du RER Vaud (ligne 5 : Grandson – Lausanne), tout en maintenant une desserte de la halte d'Yverdon-Champ-Pittet.</p> <p>Cette desserte sera assurée par les trains supplémentaires circulant du lundi au vendredi en journée (minute 00 à Yverdon). Cette solution permet, dans l'autre demi-heure, d'offrir une correspondance très courte à Yverdon (minute 00) entre les trains de la Broye (ligne 30 du RER-FR) et la ligne 5 Grandson – Lausanne du RER Vaud. Cette correspondance est uniquement possible en sautant une halte entre Cheyres (croisement) et Yverdon, qui est celle de Champ-Pittet en raison d'une fréquentation très inférieure à celle de la gare d'Yvonand.</p> <p>Pour des raisons de construction de l'horaire entre Lausanne et Yverdon, il est impossible d'offrir la correspondance à Yverdon entre les deux lignes susmentionnées avec le train supplémentaire Yverdon – Fribourg (minute 30).</p> <p>Cette péjoration de la desserte en soirée et le week-end est connue et acceptée par les partenaires concernés (cantons de Vaud et Fribourg).</p>

252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg	
Desserte de Champ-Pittet en soirée	<p>Le canton de Vaud a demandé aux CFF de réintroduire l'arrêt à Champ-Pittet en soirée. Ainsi, dans le sens Yverdon-les-Bains – Payerne, les trains quittant Yverdon-les-Bains dès 20h desserviront Champ-Pittet. Ceci est possible dans ce sens sans restrictions. En revanche dans le sens Payerne – Yverdon-les-Bains, seuls les trains quittant Payerne entre 21h30 et 23h30 pourront desservir Champ-Pittet, car aucune correspondance avec la ligne 5 du RER Vaud n'est à assurer à Yverdon-les-Bains.</p> <p><i>Les CFF rappellent que l'arrêt "HEIG-VD" des lignes de bus urbains 601 et 603 exploitées par l'entreprise Travys offre une bonne desserte du quartier desservi par la halte de Champ-Pittet, que ce soit en jour de semaine, le soir ou le week-end.</i></p>
Correspondance avec les ICN à Yverdon-les-Bains	<p>Demande récurrente.</p> <p>Il n'existe pas de correspondance officielle entre les trains de la ligne 30 du RER Fribourg Freiburg et les ICN en direction de Lausanne et Genève. La seule solution connue consisterait à décaler l'horaire de la ligne de la Broye transversale (Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg) de 15 minutes. Or ceci n'est pas réalisable avant l'horizon 2025, en raison des contraintes de correspondance à Fribourg vers Berne. Il s'agit donc d'une possibilité envisageable seulement à long terme.</p>

305 Payerne – Morat – Kerzers – Bern (S5) et Payerne – Morat (REG)	
Liaisons de Faoug vers Berne avec trop longue correspondance à Morat	<p>Une amélioration substantielle des liaisons Faoug – Berne n'est pas possible sans une modification complète de la structure des horaires. Un sillon Avenches – Faoug – Morat – Chiètres avec une bonne correspondance vers Berne est recherché par les cantons.</p>
Correspondance à assurer à Morat entre les S5 Avenches – Berne et les S21 Kerzers – Fribourg	<p>Il est impossible de garantir cette correspondance. De toute manière, les voyageurs qui souhaitent faire le parcours de Payerne à Fribourg emploient le train via Grolley. Pour Domdidier et Avenches, la ligne de bus 20.544 permet une telle liaison à peu près aux mêmes heures de circulation que les lignes S21 et S5.</p>

Autres entreprises concessionnaires (ETC)

112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass)	
Réduire le temps de correspondance à Vevey qui augmente fortement avec le nouvel horaire	<p>A chaque modification des horaires CFF de la ligne du Simplon, une adaptation des horaires de la ligne Vevey – Blonay – Les Pléiades dans les 2 sens (ligne à simple voie) doit être effectuée.</p> <p>L'entreprise GoldenPass est consciente que les temps de trajet Lausanne <=> Blonay sont légèrement péjorés, mais cet allongement du délai d'attente permet de stabiliser les correspondances à Vevey. En effet, aujourd'hui, plusieurs ruptures de correspondances ont lieu en raison de retards des trains CFF. En outre, il a été constaté que beaucoup de clients qui descendent tout à l'arrière des trains CFF, traversent ensuite les voies en gare de Vevey, le temps de correspondance de 3' ne permettant pas d'utiliser le passage sous-voies aux heures de pointe.</p> <p>D'autre part, ce nouvel horaire permettra de créer de nouvelles correspondances avec les lignes 1 et 3 du RER Vaud pour les déplacements inter-Riviera.</p> <p>Avec ces considérations, GoldenPass ne souhaite pas modifier le projet d'horaire.</p>
Cadence 30 minutes entre Vevey et Blonay aussi les dimanches et jours fériés	<p>La fréquentation est en progression constante sur cette ligne, y compris les dimanches.</p> <p>Pour l'horaire 2016, nos contraintes budgétaires ne permettent pas de renforcer l'offre comme demandé. La requête sera à nouveau examinée dans le cadre de la planification budgétaire 2017.</p>
Avancer les arrivées à Blonay des trains 1416 et 1418 pour permettre aux enfants d'arriver à l'heure à l'école	<p>Concrètement, la demande des écoles de Blonay serait que le train 1416 atteigne Blonay à 7:37 au lieu de 7:40 et que le 1418 arrive à 8:23 au lieu de 8:40.</p> <p>Cela impliquerait d'avancer les 2 premiers trains du matin Blonay – Lally – Blonay et le 3^{ème} Blonay – Les Pléiades – Blonay de 5', ce qui supprimerait toutes les correspondances à Blonay entre Vevey et Lally ainsi qu'entre Lally et Vevey.</p> <p>Avec l'arrivée des nouvelles automotrices (7500), cela empêcherait aussi la planification de liaisons sans changement Vevey – Les Pléiades – Vevey le matin.</p> <p>La solution de modifier légèrement (de l'ordre de 5 minutes) les horaires des écoles est à privilégier.</p>

120 Montreux – Château-d'Oex – Gstaad – Zweisimmen – Lenk im Simmental (GoldenPass)	
Ajout d'un train au départ de Montreux vers minuit, afin de permettre un retour dans le Pays-d'Enhaut	<p>A titre d'essai, le train 2374 quittant Montreux à 23.50 sera prolongé les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche jusqu'à Zweisimmen. Cela permettra notamment une arrivée à Château-d'Oex à 00.48 et Rougemont à 01.03.</p> <p>Pour équilibrer le matériel roulant, les mêmes nuits, le train 2439 provenant de Zweisimmen atteignant Château-d'Oex à 22.51 sera prolongé jusqu'à Montreux (arrivée 23.48).</p>

124 Aigle – Le Sépey – Les Diablerets (ASD)	
Demande de remettre le train 464 en cadence avec un départ d'Aigle à 18.56 au lieu de 19.34	Le train 464 est avancé (départ 18.56 d'Aigle. Ensuite, il y aura un trou de deux heures au départ d'Aigle. Pour le moment, il est impossible d'ajouter un départ à 19h56, qui nécessiterait l'engagement de personnel supplémentaire pour assurer les tours de services de l'après-midi, engendrant des coûts disproportionnés.
Introduire une cadence horaire le matin avec arrivées à Aigle de 6.31 à 9.31.	Les trains du matin ont été définis de manière à répondre aux besoins d'un maximum de voyageurs : écoles au Sépey (débutant à 7h40 et 8h30), école professionnelle à Aigle (débutant à 8h10), et pendulaires vers Lausanne et la Riviera. Le matin, les arrivées à Aigle doivent dès lors être calées sur la minute 00 et non pas sur la minute 30. L'entreprise TPC décalera le départ du train 429 des Diablerets à 9.36. Cela permet un horaire très proche de la situation actuelle, avec un bon échelonnement des départs des Diablerets en début de matinée (6.09, 7.10, 8.07 et 9.36)

126 Aigle – Ollon – Monthey – Champéry (AOMC)	
Réduire l'arrêt (7') à Monthey du train 19 pour une arrivée à Aigle à 8 heures	Il est impossible pour le train 19 de quitter Monthey plus vite du fait qu'il doit attendre le train croiseur (train 14). D'autre part, ce train donne une excellente correspondance à Aigle pour Lausanne en 5 minutes (8.07 -> 8.12).

127 Bex – Villars (BVB)	
<i>Les horaires définitifs des trains de la ligne du Simplon ont été arrêtés très tardivement par les CFF (voir desserte de Bex à la page 5). Pour le projet d'horaire du mois de juin, toutes les correspondances à Bex n'avaient pas pu être calées.</i>	
Pas de correspondances pour Villars lors des « trous de desserte » des trains grandes lignes à Bex (trains 508, 512, 524, 548 et 529, 545, 569 et 573)	<p>Train 508 : Les CFF ont accepté d'anticiper de 2' les départs de Lausanne des trains IR1805 à 5.45 et RER3 à 5.34 (12309) pour permettre la desserte de Bex à 6.23, assurant ainsi une correspondance avec le train 508 (départ de Bex à 6.31)</p> <p>Train 512 : Départ de Lausanne à 6.21 par IR1707 et arrivée à Aigle à 6.52. Puis train de substitution RE3553 Aigle 7.06 – Bex 7.12 pour train 512 (départ de Bex à 7.20)</p> <p>Train 524 : Départ de Lausanne à 8.21 par IR1711 et arrivée à Aigle à 8.52. Puis train de substitution RE3555 Aigle 8.58 – Bex 9.04 pour train 524 (départ de Bex à 9.09)</p> <p>Train 548 : Départ de Lausanne à 14.21 par IR1723 et arrivée à Aigle à 14.52. Puis train de substitution RE3559 Aigle 14.58 – Bex 15.04 pour train 548 (départ de Bex à 15.09)</p>

127 Bex – Villars (BVB)	
<i>Les horaires définitifs des trains de la ligne du Simplon ont été arrêtés très tardivement par les CFF (voir desserte de Bex à la page 5). Pour le projet d'horaire du mois de juin, toutes les correspondances à Bex n'avaient pas pu être calées.</i>	
	<p>Train 529 : Arrivée à Bex du train 529 à 10.45 pour RE3562 quittant Bex à 10.50 pour Aigle (arrivée 10.57). Puis train IR1714 d'Aigle (11.06) arrivant à Lausanne à 11.39</p> <p>Train 545 : Arrivée à Bex du train 545 à 14.41 pour RE3558 quittant Bex à 14.46 pour Aigle (arrivée 14.53). Puis train IR1722 d'Aigle (15.06) arrivant à Lausanne à 15.39</p> <p>Train 569 : Arrivée à Bex du train 569 à 19.46 pour RE3572 quittant Bex à 19.54 pour Aigle (arrivée 20.01). Puis train IR1732 d'Aigle (20.06) arrivant à Lausanne à 20.39</p> <p>Train 573 : Arrivée à Bex du train 573 à 21.46 pour RE3574 quittant Bex à 21.54 pour Aigle (arrivée 22.01). Puis train IR1736 d'Aigle (22.06) arrivant à Lausanne à 22.39</p>
Départ des trains systématisés à la minute 03 en direction de Villars	<p>Les minutes de départ de Bex des trains BVB varient lorsque les trains de substitution RE Aigle – Bex – St-Maurice circulent (arrivées à Bex retardées par rapport aux IR). La contrainte de la voie unique complique encore la situation, avec des contraintes supplémentaires créées par les trains de sens contraire.</p> <p>A chaque fois que cela été possible, le départ a été fixé à la minute 03 à Bex, et l'arrivée à la minute 58.</p>
Aucune correspondance possible entre 16.17 et 20.17 depuis Lausanne en direction de Villars	<p>Suite aux modifications de l'horaire du BVB depuis la consultation d'horaire, tous les départs de Lausanne à la minute 17 (ou 21 lorsque les EC Genève – Milan roulent) disposeront d'une correspondance à Bex vers Villars, entre 6h et 21h, tous les jours.</p>

155 Nyon – St-Cergue – La Cure (NStCM)	
Ajout d'une course Genolier 16.09 – Nyon 16.22 desservant la Vuarpillère vers 16h15	<p>Selon les statistiques de fréquentation actuelle, l'entreprise NStCM nous a informé que l'heure de pointe débute vers 17h. Il n'est pas prévu de débiter la cadence 15' plus tôt, car cela engendrerait des surcoûts de l'ordre de CHF 90'000.- par an qui ne se justifient pas pour le moment.</p>
Extension de la cadence semi-horaire aussi au dimanche en journée (8h-18h)	<p>Un train cadencé à l'heure suffit au vu de la fréquentation actuelle. Une telle offre respecte l'adéquation offre-demande de l'Office fédéral de transports. Seule une forte augmentation des statistiques de fréquentation le week-end pourra justifier l'introduction d'une telle cadence.</p>

156 Bière – Apples – Morges (BAM)	
<p>Demande de mettre en place une cadence intégrale semi-horaire entre Bière et Morges et horaire entre Apples et L'Isle</p>	<p>Le déficit d'exploitation des lignes régionales est assumé par la Confédération via son Office fédéral des transports (OFT) à raison de 47%. Le solde est à la charge du Canton de Vaud (53%) incluant les contributions des communes. Pour conserver la part du subventionnement fédéral, le canton doit veiller à respecter certaines règles strictes. Il ne pourrait en effet pas assumer seul le déficit d'exploitation dans le cadre budgétaire actuel.</p> <p>Une des contraintes principales à respecter est l'adéquation entre l'offre et la demande effective dictée par l'OFT. En d'autres termes, la fréquentation enregistrée sur le tronçon le plus chargé dicte le volume de prestations autorisées, en termes de paires de courses (aller-retour). La fréquentation actuellement enregistrée sur ces deux lignes ne permet pas de mettre en place des cadences intégrales (30' sur Morges – Bière et 60' sur Apples – L'Isle).</p> <p>Avec l'introduction, dans un premier temps, d'une cadence renforcée aux heures de pointe, une augmentation substantielle de la fréquentation est attendue. Si une augmentation significative est constatée durant les années d'horaires 2016 ou 2017, la cadence intégrale en semaine pourra être envisagée sur Morges – Bière, mais au plus tôt en 2018.</p>
<p>Ajout d'un train Bière 12.48 – Morges 13.18 pour arrivée à Lausanne avant 14h</p>	<p>Voir explications ci-dessus concernant le financement du déficit d'exploitation.</p> <p>Cette requête sera ré-analysée dans le cadre de la procédure de commande de l'horaire 2018.</p>

201 Vallorbe – Le Pont – Le Brassus (Travys)	
<p>Pourquoi le départ du Pont le matin varie-t-il chaque année (2014 : 6h19 / 2015 : 6h34 / 2016 : 6h23) alors qu'un départ vers 6h30 convenait très bien</p>	<p>Sur la ligne Vallorbe – Le Brassus, toutes les courses ne sont pas cadencées, en raison de nombreuses contraintes : gymnasiens vers Yverdon, transports d'écoliers internes à la Vallée, pendulaires vers Lausanne ou Yverdon, train des frontaliers vers les entreprises horlogères de la Vallée de Joux. De plus, cette ligne est à simple voie avec au surplus peu de points de croisement (Le Pont, Le Lieu, Le Sentier) et doit s'intégrer dans le trafic CFF entre Le Day et Vallorbe.</p> <p>La conception des horaires pour satisfaire un maximum de contraintes est extrêmement complexe. Les changements fréquents au long des années s'expliquent par la nécessité d'adapter les circulations des trains non cadencés aux horaires des autres trains cadencés (RER2 Vallorbe – Lausanne), et donc prioritaires.</p>

201 Vallorbe – Le Pont – Le Brassus (Travys)	
<p>La liaison supplémentaire de soirée pour la Vallée devrait se faire avec le 12042 (dp Lausanne 17.34) et non le 12040 (dp 16:34).</p>	<p>Le basculement d'environ 30 minutes de la ligne Le Brassus – Vallorbe (dû au basculement de 30 minutes des trains RER2 Vallorbe – Lausanne) ainsi que de certains trains à l'arrivée à Yverdon-les-Bains a provoqué l'avancement de 30 minutes des horaires du gymnase d'Yverdon. Ainsi, l'arrivée des derniers élèves à Vallorbe sera à 17h21, justifiant ainsi un départ à 17h24 qui, comme indiqué dans la prise de position, donnera aussi correspondance avec le train accéléré de Lausanne. Comme conséquence, le train 6033 à 17h44 sera donc moins sollicité. Un départ supplémentaire à 18h24 n'est pas possible pour des raisons techniques (impossibilité de croiser tous les trains).</p>
<p>Correspondances à Vallorbe entre les TER de Pontarlier et le train de la Vallée de Joux pour les frontaliers</p>	<p>Les autorités organisatrices française (région Franche-Comté) et suisse (DGMR-MT) se sont concertées avec les entreprises de transport concernées (CFF, Travys et SNCF) pour proposer les relations suivantes destinées aux frontaliers travaillant dans la Vallée de Joux, en semaine, depuis le changement d'horaire de décembre 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pontarlier 5.24 – Vallorbe 5.57 / Vallorbe 6.02 – Le Brassus 6.47 • Le Brassus 16.03 – Vallorbe 16.42 / Vallorbe 16.52 – Pontarlier 17.25

211 Orbe – Chavornay (Travys)	
<p>Dégradation (augmentation du temps de parcours) des liaisons Orbe – Chavornay – Lausanne en raison des nouveaux horaires de passage des RER1 et 5 en gare de Chavornay</p>	<p>Le démarrage en 2016 des travaux du nœud ferroviaire de Lausanne oblige à d'importants changements dans l'horaire des trains CFF sur la ligne du Pied-du-Jura. En ce qui concerne Chavornay, l'arrivée en gare de deux trains simultanément (l'un en direction d'Yverdon-les-Bains, l'autre en direction de Lausanne) ne sera malheureusement plus possible dès le changement d'horaire.</p> <p>Dans ce cadre-là, les horaires de la ligne Orbe – Chavornay mis en consultation en juin correspondaient à un premier projet qui partait du principe que Travys maintenait le même volume de prestations en 2016 qu'en 2015, afin de ne pas augmenter le coût annuel d'exploitation de la ligne.</p> <p>Entre temps, la DGMR a obtenu l'accord de l'OFT pour augmenter exceptionnellement la contribution financière au budget de la ligne, ce qui permet à l'entreprise Travys d'ajouter un service de bus de renfort entre Orbe et Chavornay aux heures de pointe, en complément du train.</p> <p>Ainsi, l'horaire qui entrera en vigueur en décembre 2016 offrira, aux heures de pointe du matin, deux liaisons par heure en train vers Lausanne et d'Yverdon-les-Bains et deux liaisons par heure en bus vers Yverdon-les-Bains et de Lausanne. Le soir, la situation s'inverse avec deux liaisons par heure en bus vers Lausanne et d'Yverdon-les-Bains et deux liaisons par heure en train vers Yverdon-les-Bains et de Lausanne. A noter que la desserte de renfort par bus ne desservira pas la halte de Orbe-St-Eloi.</p>

211 Orbe – Chavornay (Travys)	
<p>Dégradation (augmentation du temps de parcours) des liaisons Orbe – Chavornay – Yverdon-les-Bains en raison des nouveaux horaires de passage des RER1 et 5 en gare de Chavornay</p>	<p>Aux heures de pointes, un service de renfort par bus permet de rétablir des correspondances en 3' à Chavornay, conservant ainsi des temps de parcours attractifs très semblables aux temps actuels (environ une vingtaine de minutes).</p> <p>Aux heures creuses et le week-end, les liaisons Orbe ↔ Yverdon-les-Bains se font sans transbordement par la ligne de bus CarPostal n°680 circulant entre ces deux localités.</p>

212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys)	
<p>Manque une course Yverdon-les-Bains 13.15 – Ste-Croix 13.51 pour les écoliers de Ste-Croix</p>	<p>L'entreprise Travys a proposé de supprimer la course 47 (Yverdon-les-Bains 15.15 – Ste-Croix 15.51) et de la remplacer par une nouvelle course 39, au départ d'Yverdon-les-Bains à 13h15 – Vuiteboeuf 13h27 – Baulmes 13h31 et arrivée à Ste-Croix à 13h51. Ce remplacement entraîne un surcoût de 11'500 CHF annuels (heures du mécanicien en attente à Ste-Croix).</p>

Transports routiers

CarPostal - Région Ouest

75 Mézières – Servion – Les Cullayes – Savigny – Lausanne-Sallaz (cadre 10.075)	
Demande d'assurer une desserte de Mollie-Margot le soir	En 2015, la desserte de Mollie-Margot au-delà de 21h était assurée par la ligne tl 65, déviée entre Savigny et Forel, afin de palier au manque d'offre de la ligne CarPostal 75. Désormais, 3 paires de courses sont introduites sur la ligne 75, entre 21h et minuit, du lundi au dimanche, entre La Sallaz et Forel, la dernière étant prolongée jusqu'à Mézières via Ferlens.
381 Palézieux – Forel (Lavaux) – Cully (cadre 10.381)	
Demande de retarder la course du matin au départ de Cully pour assurer la correspondance depuis Vevey	Les chauffeurs ont pour directive d'attendre les trains en retard dans une certaine mesure. Cette règle leur a été rappelée. Cette mesure est préférable à retarder systématiquement la course et donc faire attendre ses passagers lorsque les trains sont à l'heure.
440 Echallens – Moudon (cadre 10.440)	
Demande de dévier la ligne 440 Echallens – Moudon par Sottens	Les correspondances aux terminus de la ligne (Echallens avec LEB : 7' / Moudon avec CFF 5') ainsi que la correspondance à Bottens avec la ligne tl60 rendent impossible le passage par Sottens qui allongerait d'environ 8' le temps de parcours entre Echallens et Moudon. La DGMR ne souhaite toujours pas donner suite à cette requête.
620 Yverdon – Orges – Grandson – Grandevent – Vuiteboeuf (cadre 10.620)	
Suppression de l'arrêt « Vugelles, laiterie », non pertinent	Avec l'affinage du projet de nouvelle ligne, et d'entente avec la commune, il a été décidé que l'arrêt « Vugelles, laiterie » ne serait pas remis en exploitation. Un seul arrêt est donc prévu à « Vugelles, croisée ».
650 Yverdon-les-Bains – Yvonand – Démoret (cadre 10.650)	
Demande d'ajout d'une course le matin	La course 61080 (Démoret 8h04 – Yvonand, Les Vergers 8h34) a été ajoutée afin de permettre une descente supplémentaire le matin entre Démoret et Yvonand, notamment pour la deuxième entrée des élèves d'Yvonand. La remontée sera également possible avec le prolongement de la course 61050 jusqu'à Démoret (Yvonand, gare 8h45 – Démoret 9h14).

660 Yverdon-les-Bains – Thierrens – Moudon (cadre 10.660)	
Correspondance pour Genève depuis Mézery-près-Donneloye	<p>En 2016, les ICN pour Lausanne et Genève ne circulent plus à Yverdon-les-Bains « en rafale » comme c'est le cas en 2015 mais sont décalés d'une demi-heure. Ainsi, pour des lignes de bus à cadence horaire, il a fallu faire un choix dans les correspondances à assurer à Yverdon-les-Bains : en direction de Lausanne pour la ligne 10.660, et en direction de Genève pour la ligne 10.661.</p> <p>La ligne 10.661 aurait pu desservir l'arrêt Mézery-près-Donneloye, village, mais la Commune de Donneloye a préféré que l'arrêt En Jon soit maintenu. Les deux arrêts ne peuvent pas tous deux être desservis.</p>
Correspondances manquées pour quelques minutes à Yverdon-les-Bains vers Neuchâtel, Bienne, Basel ou Zürich	<p>L'horaire 2016 a été construit de manière à privilégier, à Yverdon-les-Bains, les correspondances de et vers Lausanne, qui représentent le flux de voyageurs principal. L'arrivée des ICN toutes les 15 minutes en gare d'Yverdon-les-Bains ne permet pas d'assurer toutes les correspondances. La ligne 10.660 est également contrainte par des correspondances à assurer à Thierrens et Moudon.</p> <p>Par rapport à l'horaire 2015, l'arrivée avec une cadence 30 minutes des ICN depuis Bienne permet de limiter les temps d'attente de moitié, même s'ils restent malheureusement importants (28 minutes).</p> <p>Les départs d'Yverdon-les-Bains pour Thierrens à 19h16 et 20h16 sont dus à des contraintes d'exploitation (rapatriement de deux véhicules au dépôt de Thierrens).</p>

661 Yverdon-les-Bains – Donneloye – Combremont-le-Grand (cadre 10.661)	
Ajout d'une course supplémentaire le matin	<p>Au vu de la fréquentation, une paire de course supplémentaire (avec un prix d'environ CHF 70'000.-) ne se justifie pas. Afin de respecter les critères d'adéquation offre-demande de la Confédération, ce n'est qu'en cas d'augmentation forte de la fréquentation sur la ligne que la demande pour une paire de courses supplémentaire pourra être réévaluée.</p>
Desserte de l'arrêt Donneloye, En Jon	<p>Suite à des contacts entre CarPostal et la Commune de Donneloye, l'arrêt « Donneloye, En Jon » sera bien desservi par la ligne 10.661 en 2016. A noter que ceci empêche de desservir l'arrêt « Mézery-près-Donneloye, village » par cette même ligne (localité par ailleurs desservie par la ligne 10.660).</p>

670 Yverdon-les-Bains – Echallens (cadre 10.670)	
Ajout d'une course supplémentaire le soir à 22h	<p>Le dernier départ prévu sur la ligne 10.670 (21h25) est déjà décalé d'une demi-heure par rapport à l'horaire 2015. La demande globale sur cette ligne ne justifie pas l'ajout d'une paire de courses supplémentaire, dont l'indemnité se monterait à près de CHF 60'000.-</p>

680 Yverdon-les-Bains – Orbe – Arnex/Croy (cadre 10.680)	
Cadence 30 minutes entre 12h et 13h30 et décalages pour les écoles	<p>Le nouvel horaire CFF en gare d'Yverdon-les-Bains a imposé de revoir l'horaire de la ligne 10.680, et de la décaler de 30 minutes par rapport à l'horaire 2015, afin d'assurer les correspondances en direction de Lausanne (qui représentent les plus grands flux pour les communes entre Orbe et Yverdon-les-Bains). Ceci a eu pour conséquence un certain nombre de décalage de courses, notamment le midi.</p> <p>Au vu de la demande importante à cette période de la journée, et malgré le coût supplémentaire engendré, de l'ordre de CHF 50'000.-, la DGMR-MT a décidé de répondre de manière favorable à plusieurs demandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décalage de la course 51230 de 10 minutes (départ d'Yverdon-les-Bains à 11h52) - ajout de la course 51250 Yverdon-les-Bains – Orbe (12h12 – 12h37) - ajout de la course 51260 Orbe – Yverdon-les-Bains (13h17 – 13h46)
Correspondances pour Neuchâtel à Yverdon-les-Bains	<p>La structure du nœud ferroviaire d'Yverdon, avec des arrivées et départs des ICN toutes les 15 minutes, ne permet pas d'assurer toutes les correspondances avec une même ligne de bus. Les liaisons présentant la plus forte demande ont du être favorisées. Si les habitants d'Orbe peuvent également accéder à Lausanne par l'Orbe – Chavornay puis le réseau RER vaudois, la correspondance sur Lausanne via la ligne 10.680 reste prioritaire pour les Communes de Treyco-vagnes, Suscévaz, Method, etc.</p>
Ajout d'une liaison Arnex – Orbe le soir	<p>Des liaisons Arnex-Orbe sont prévues avec départ d'Arnex à 18:33, 19:33 et 20:33. La demande sur ce tronçon ne permet de justifier des liaisons plus tardives.</p>
Doubleur nécessaire pour la course 51100 arrivant à 7h43 à Yverdon-les-Bains	<p>Ce problème est connu et deux bus de grande capacité sont prévus. L'exploitant CarPostal suivra la fréquentation et prendra les mesures de circonstance.</p>

684 Croy-Romainmôtier – L'Isle (cadre 10.684)	
Pas de correspondance assurée sur le train en direction de Lausanne pour certaines courses	<p>La course 5204 doit assurer en priorité la correspondance pour Vallorbe pour les élèves secondaires de l'ASCOVABANO, à 7h34, avec un temps d'attente le plus réduit possible. Pour les habitants de Romainmôtier, la ligne 10.683 offre une liaison à 7h10, arrivée 7h19 à la gare de Croix-Romainmôtier avec correspondance sur les trains du RER 2 à 7h22 et arrivée à Lausanne à 7h57.</p> <p>La ligne 10.684 a été entièrement revue avec terminus à Mont-la-Ville (et correspondance sur la ligne 10.760 La Sarraz – L'Isle – Mont-la-Ville), ce qui permet d'offrir la correspondance sur Lausanne à la minute 33.</p>

685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685)	
Correspondance à assurer entre la ligne 685 et le train Orbe-Chavornay	Le projet d'horaire pour la ligne ferroviaire Orbe-Chavornay (cadre 211) soumis à la consultation n'était alors pas figé. L'horaire de la ligne 685 a depuis été adapté en fonction de l'horaire définitif 211. Ainsi, les correspondances sont possibles pour des relations Montcherand > Lausanne le matin (arrivée à Orbe 6h21, 7h21 et 8h21 pour un départ direction Chavornay à 6h26, 7h26, respectivement 8h26). Le soir, les relations Lausanne > Montcherand sont favorisées (arrivée à Orbe depuis Chavornay à 16h32, 17h32, 18h32 et 19h32 pour un départ du bus 6 minutes plus tard).
Desserte de l'arrêt Vallorbe, poste par certaines courses	Selon CarPostal, la desserte de Vallorbe, poste sera rétablie sur toutes les courses demandées.

720 Allaman – Aubonne – Gimel (cadre 10.720)	
Comblent les lacunes de l'horaire (10h, 16h) les samedis, dimanches et fêtes	Les courses manquantes le week-end permettent de desservir Le Brassus à moindres coûts (même bus que la 720). Pour permettre une cadence horaire le week-end sur cette ligne, tout en conservant la desserte du col du Marchairuz (les samedis et dimanches en été) les coûts sont estimés à CHF 65'000.- environ. La ligne 840 est couplée avec la ligne 721 le week-end, ce qui empêche d'y intégrer la desserte de la Vallée de Joux. A noter que la ligne 10.720 compte déjà 16 paires de courses le samedi et 15 le dimanche.

722 Etoy – Lavigny – Aubonne – St-Livres (cadre 10.722)	
Demande de la commune d'Etoy d'ajouter un aller retour St-Livres 20h18 – Etoy 20h34/20h50 – St-Livres 21h05	Cette course sera introduite et financée par les communes de la ligne.
Demande de la commune d'Etoy de décaler le départ de la course 3224 de 12h00 à 11h50 durant les vacances scolaires	Requête non prise en compte par la DGMR-MT qui a pour politique d'éviter des horaires différents entre périodes scolaires et périodes de vacances pour une même course. L'utilisateur arrivant à Etoy, gare autrement que par le train et ayant l'habitude de prendre son bus à 12h risquerait de le manquer avec un départ avancé de 10 minutes.

561 Romont FR – Sédeilles – Payerne (cadre 20.561)	
Ajouter des courses en périodes de pointe le matin et le soir en correspondance à Payerne pour Fribourg, en lien avec l'augmentation de cadence à 30 minutes sur la S30 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg	<p>Dans le cadre de la substitution de l'offre PubliCar zone 10 par des courses régulières, la ligne 20.561 va être renforcée. Entre Châtonnaye et Payerne, deux paires de courses supplémentaires vont circuler, dans les trous de desserte actuels (nouvelles arrivées à Payerne à 6h24 et 15h24, nouveaux départs à 6h27 et 15h33).</p> <p>Une augmentation de cadence à 30 minutes entre Payerne et Sédeilles nécessiterait l'engagement d'un véhicule et d'un chauffeur supplémentaires, donc des moyens conséquents. La DGMR-MT suivra l'évolution de la fréquentation de la ligne 561 afin de déterminer quand un tel saut d'offre pourra se justifier.</p>

565 Cheiry – Granges-près-Marnand – Cheiry (cadre 20.565)	
Indiquer l'arrêt à Forel-sur-Lucens, le Crêt	La demande de création tardive de l'arrêt n'a pas permis de le faire figurer à l'horaire 2015. Il figurera bien à l'horaire 2016.

CarPostal - Région Son

143 Aigle – Corbeyrier – (Luan) (cadre 12.143)	
Rétablir le dernier bus partant d'Aigle à 18h35	Lors de la consultation d'horaire, l'entreprise CarPostal a testé le remplacement de la dernière course du soir par une course à 9h30. Au vu des réactions, la situation de 2015 a été rétablie, avec les modifications suivantes : 17h55 Corbeyrier – Aigle 18h28 (correspondance pour Lausanne à 18h37) et 18h30 Aigle – Corbeyrier 18h58 (correspondance de Lausanne à 18h27).
Coordination avec les horaires des écoles d'Aigle	<p>Les horaires de la ligne 12.143 sont coordonnés au mieux avec les horaires des écoles. Des temps d'attente ne peuvent toutefois pas être empêchés étant données les différentes contraintes en présence (correspondances à assurer sur les trains, écoles dispersées dans Aigle, ...).</p> <p>L'ajout d'une course vers 11h pour les élèves finissant les cours vers 10h ou 11h n'est pour l'instant pas envisageable, notamment pour des questions légales, relatives à la Loi sur la durée du travail.</p>

151 Bex – Monthey (cadre 12.151)	
Avancer la course de 7h18 pour assurer la correspondance pour Lausanne	<p>Les horaires des trains en gare de Bex n'ont été communiqués de manière définitive que tardivement. Les deux premières courses du matin ont été modifiées de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châtel 6h15 – Bex 6h23 (correspondance pour Lausanne à 6h27), - Châtel 7h02 – Bex 7h10 (correspondance pour Lausanne à 7h18)

151 Bex – Monthey (cadre 12.151)	
Coordination avec les horaires des écoles à Bex	Les horaires de la ligne 12.151 ne sont effectivement pas coordonnés avec les horaires scolaires à ce jour mais sont calés sur les correspondances à assurer à Bex sur la ligne CFF. Ceci sera ré-étudié lorsque les projets de restructuration scolaire et d'amélioration de l'offre en transports publics de l'agglomération seront arrêtés.

152 Bex – Les Plans-sur-Bex (cadre 12.152)	
Coordination avec les horaires des écoles à Bex	Les horaires des lignes 12.152 et 12.153 ont été coordonnés avec les horaires des écoles afin d'optimiser l'usage de ces deux lignes par les élèves de Bex.

153 Bex – Fenalet-sur-Bex (cadre 12.153)	
Coordination avec les horaires des écoles à Bex	Les horaires des lignes 12.152 et 12.153 ont été coordonnés avec les horaires des écoles afin d'optimiser l'usage de ces deux lignes par les élèves de Bex.
Avancer la première course du matin, retarder la dernière course du soir	Des raisons légales liées à la Loi sur la durée du travail pour les conducteurs empêchent d'étendre l'amplitude du service assuré par cette ligne. Les courses du matin ne peuvent donc pas être avancées, et celles du soir ne peuvent pas être retardées. La première descente depuis Fenalet part à 6h33 pour une arrivée à Bex à 6h49, correspondance sur le train à 6h59 et arrivée à Lausanne à 7h39 ; la dernière remontée du soir partant à 18h08 de Bex, elle permet la correspondance sur le train arrivant à Bex à 17h59 (départ de Lausanne à 17h21).

MBC: Transports de la région Morges-Bière-Cossonay

703 Echichens – Morges – Tolochenaz – Lussy-sur-Morges	
Demande de prolonger la ligne vers St-Saphorin-sur-Morges et Colombier	<i>Transport urbain : information des MBC</i> A ce jour une extension de la ligne 703 au-delà d'Echichens, Haute-Pierre n'est pas prévue. Cependant, des études pour améliorer la desserte globale de la commune politique d'Echichens sont en cours, pour une réalisation à l'horizon 2017 au plus tôt.

728 Morges – Apples (cadre 10.728)	
Demande de la commune d'Echichens de rétablir la 1^{ère} paire de course du matin et la dernière du soir	<p>L'horaire de la ligne 728 a été entièrement revu pour proposer une offre cadencée à l'heure entre les gares de Morges et Apples, desservant tous les arrêts intermédiaires, de 6h à 21h (avec quelques trous de desserte).</p> <p>Ainsi, le premier départ du bus est effectivement retardé d'environ 30 minutes (départ de Morges à 6h06 au lieu de 5h42, départ d'Apples à 6h31 au lieu de 5h58). Cette première paire de course transportait en moyenne 4 clients par jour.</p> <p>Par rapport au projet soumis à la consultation, la dernière paire de course (départ de Morges à 20h06, départ d'Apples à 20h31) a été rétablie.</p>
Non compatibilité des horaires des bus avec ceux des écoles	<p>Une solution a été trouvée entre le transporteur, la Commune et les écoles pour assurer la desserte des élèves de Monnaz fréquentant les écoles de Morges par la ligne urbaine 703, déviée sur Monnaz 5 fois par jour.</p>
730 Morges – Cottens – Cossonay-Ville (cadre 10.730)	
Rapprocher les courses du matin	<p>Les courses 7006 et 7008 offrent effectivement des départs depuis St-Saphorin-sur-Morges en direction de Morges espacés de 1h24. Ceci résulte de la nécessité d'avancer la course 7006 pour répondre à des contraintes d'horaires scolaires. L'horaire de la course 7008 a été fixé de manière à offrir une fréquence horaire stricte jusqu'à 13h, présentant une bonne lisibilité pour la clientèle, avec correspondance à Morges à la fois sur les trains régionaux en direction de Lausanne (offrant des relations intéressantes à l'intérieur de l'agglomération) et sur les ICN en direction de Genève.</p>
Augmenter la cadence à 30 minutes en heures de pointe, ajouter des courses après 20h	<p>La fréquentation de la ligne ne permet pas aujourd'hui d'envisager une augmentation du nombre de paires de courses à court terme. La DGMR-MT suivra l'évolution de la fréquentation de la ligne 730 afin de déterminer quand une telle augmentation de l'offre pourra se justifier.</p>
Offrir une relation pour Lausanne avec arrivée avant 8h, diminuer les temps d'attente l'après-midi pour les élèves de Beausobre	<p>L'anticipation de la course 7006 arrivant en gare de Morges à 7h49 (puis arrivée à Lausanne à 8h09) ne peut être anticipée sans pénaliser les élèves scolarisés à Morges, qui empruntent cette course. L'anticipation des courses 7025 et 7027</p> <p>De manière générale, il est impossible de répondre à toutes les demandes particulières de manière optimale sans augmenter la fréquence des courses, et donc le nombre de véhicules et de chauffeurs affectés à cette ligne. La DGMR-MT suivra l'évolution de la fréquentation de la ligne 730 afin de déterminer quand une telle augmentation de l'offre pourra se justifier.</p>
Etoffer la desserte le week-end	<p>Cette requête sera intégrée à une réflexion plus générale de l'offre du week-end dans le district à horizon 2018, tenant compte des potentiels de voyageurs.</p>

735 Morges – Aclens – Cossonay-Ville (cadre 10.735)	
Offrir une liaison transversale entre le cœur du district et Bussigny, desservir la zone industrielle de Vufflens-Aclens	Cette requête sera intégrée à une réflexion plus générale sur l'offre régionale aux frontières du district de Morges et de l'Ouest lausannois, visant un horizon 2018 et mettant en perspective les éventuels moyens supplémentaires à engager avec la demande potentielle touchée.

760 La Sarraz – L'Isle – Montricher (cadre 10.760)	
Demande de la commune de Mont-la-Ville de prolonger la ligne 760 de L'Isle à Mont-la-Ville	Ce prolongement a été étudié et sera effectivement mis en service à raison de 7 paires de courses par jour du lundi au vendredi (8 en périodes scolaires).

TPC: Transports publics du Chablais

111 Aigle – Villeneuve VD (cadre 12.111)	
Prolonger la paire de courses 11103/11106 jusqu'à Aigle	Conformément à la demande, la course 11103 est prolongée jusqu'à Aigle où elle arrivera à 7h54, pour repartir à 7h56 (course 11106), arrivant à l'heure à Roche pour les besoins des scolaires (départ 8h05 en direction de Villeneuve maintenu).

144 Aigle – Ollon VD – Villars-sur-Ollon (cadre 12.144)	
Avancer la course 6 de 20 minutes	Cette course est utilisée par les écoliers se rendant à Aigle dans les écoles spéciales, soit entre 10 et 15 enfants tous les matins. La DGMR-MT refuse donc cette requête.

TPF: Transports publics fribourgeois

481 Palézieux – Attalens (cadre 20.481)	
Généraliser la cadence à la demi-heure afin de donner de bonnes correspondances à Palézieux en direction de Lausanne	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne.</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> <i>Au regard des critères d'adéquation offre-demande de l'Office fédéral des transports, la fréquentation enregistrée actuellement ne justifie pas encore un tel niveau d'offre toute la journée.</i></p>

481 Palézieux – Attalens (cadre 20.481)	
Prolonger l'offre en soirée	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne.</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> Au regard des critères d'adéquation offre-demande de l'Office fédéral des transports, cette ligne est déjà suffisamment fournie. Augmenter le nombre de courses, par le prolongement de l'offre après 20h, sans augmentation significative de la demande pourrait conduire à une perte du financement fédéral.</p>
Développer une offre le week-end en mettant à profit le bus de la ligne 20.473	<p>Requête transmise au canton de Fribourg, commanditaire principal pour cette ligne.</p> <p><i>Commentaire du canton de Vaud (DGMR-MT) :</i> La desserte du secteur le week-end sera étudiée à l'horizon de l'horaire 2018, en lien avec le changement d'horaire sur l'axe ferroviaire de la Broye. Des synergies entre les différentes lignes de bus seront effectivement favorisées.</p>

tl : Transports publics de la région lausannoise

54 Renens VD – Cheseaux-sur-Lausanne (cadre 10.054)	
Demande de la commune de Morrens de prolonger la ligne jusqu'au Mont-sur-Lausanne	<p>La fusion des lignes tl 54 et CarPostal 415 est à l'étude et pourrait être effective au plus tôt en décembre 2016. Un prolongement jusqu'au Grand Mont est envisagé dans ce cadre.</p>
Demande de la commune de Morrens d'étendre l'offre en soirée, le samedi et le dimanche	<p>En décembre 2015, deux paires de courses seront ajoutées à l'offre, chaque jour du lundi au vendredi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matin, aller Renens 8h46 – Cheseaux 9h04, retour Cheseaux 9h26 – Renens 9h43 - le soir, aller Renens 19h46 – Cheseaux 20h04, retour Cheseaux 20h26 – Renens 20h43 <p>Un étoffement supplémentaire de l'offre de la ligne 54 en soirée dépendra de l'évolution de sa fréquentation.</p> <p>Le développement d'une offre le week-end sera intégré dans les réflexions concernant l'évolution de cette ligne.</p> <p>A plus court terme, la DGMR-MT a demandé aux tl d'étudier la faisabilité d'une extension du service taxibus de Montheron à la commune de Morrens.</p>

56 Vufflens-la-Ville – Mex VD (cadre 10.056)	
Ajouter une course partant de Vufflens-la-Ville à 16h11	L'offre de base proposée par la DGMR-MT à l'horaire 2016 sur cette ligne restructurée est basée sur le volume de prestation actuel de la ligne 56. Pour compléter cette offre, la Commune de Mex a décidé de financer 4 paires de courses supplémentaires, entre 11h45 et 13h38. La DGMR-MT va suivre la fréquentation de la ligne afin de déterminer si par la suite l'ajout de paires de courses supplémentaires se justifie et quels horaires sont les plus propices.

60 Lausanne – Cugy VD – Froideville (cadre 10.060)	
Adapter les horaires en fonction des horaires des écoles de l'établissement scolaire de Cugy	Une rencontre entre l'établissement scolaire, l'association scolaire intercommunale, les tl et la DGMR-MT ont permis de trouver une solution acceptable par tous, consistant à modifier les horaires des écoles et à prolonger la course 60112 entre Cugy et Froideville.

62 Epalinges – Mézières VD – Moudon (cadre 10.062)	
Demande de décaler les horaires du bus en fonction de ceux du métro	L'horaire de la ligne 62 est contraint à son extrémité nord, à Moudon, par les horaires des trains (correspondance assurée sur la ligne RER9). Aux Croisettes, la fréquence de l'offre du m2, ainsi que sa variabilité, sont telles que la DGMR-MT ne peut adapter les horaires des lignes de bus régionales en fonction.
Demande que le premier bus de Mézières (départ 5h49) soit amorcé de Moudon à 5h36	Il serait en effet possible de faire débiter la première course de la journée sur la ligne tl 62 depuis Moudon au lieu de Mézières mais engendrerait des coûts importants (environ CHF 50'000.-) car l'engagement d'un véhicule supplémentaire serait nécessaire, et ce pour une clientèle extrêmement faible estimée à moins de 5 voyageurs en moyenne. La DGMR n'est toujours pas en mesure de financer seule une telle prestation pour l'horaire 2016, car l'OFT attend que la clientèle enregistrée justifie la cadence à la demi-heure avant d'améliorer davantage l'offre de la ligne tl 62.

65 Lausanne – Savigny – Forel (Lavaux) – Servion – Mézières (cadre 10.065)	
Réhabiliter les arrêts Taillez, Bourg-des-Pilettes, Grenet et Rochettaz en soirée	Dès le 13 décembre 2015, la desserte de Mollie-Margot au-delà de 21h sera assurée par la ligne CarPostal 75, prolongée à raison de 3 paires de courses entre 21h et minuit, du lundi au dimanche, entre La Sallaz et Forel. La ligne tl 65 ne passera donc plus par la Route du Grenet – Route de Mollie-Margot et ne pourra donc pas desservir les anciens arrêts Taillez, Bourg-des-Pilettes, Grenet et Rochettaz.

65 Lausanne – Savigny – Forel (Lavaux) – Servion – Mézières (cadre 10.065)	
Desserte de Mollie-Margot en soirée	Voir extension de l'offre en soirée de la ligne CarPostal 75.
Ajout d'une relation depuis Forel pour Lausanne arrivant à 6h	Le matin, la première course au départ de Forel en direction de Lausanne part à 5h33, assurant une arrivée au centre de Lausanne autour de 6h10. En regard des critères d'adéquation entre l'offre et la demande de l'Office fédéral des transports, la fréquentation de la ligne 65 ne permet pas à ce jour d'ajouter une paire de courses le matin, avant 5h30.

67 Cully – Grandvaux – Lutry – Pully (cadre 10.067)	
Incompatibilité des horaires avec les horaires d'école à Cully	L'horaire de la nouvelle ligne tl 67 a été construit de manière à assurer les correspondances sur le RER vaudois à Cully (dans les deux sens) et privilégier à Grandvaux les flux des élèves habitant le bas de Bourg-en-Lavaux se rendant à Puidoux-Chexbres. Avec une cadence horaire, cette ligne ne peut pas répondre aux contraintes scolaires des collèges de Puidoux et Cully.

TPN : Transports publics nyonnais

801 Nyon-gare – Terre-Bonne (cadre 10.801)	
Demande d'une meilleure coordination des horaires urbains avec les trains, notamment pour la ligne 801 Gare – Terre-Bonne	<i>Transport urbain : information des TPN</i> Le réseau de bus urbains de Nyon offre une cadence au quart d'heure sur ses différentes branches. Avec des cadences aussi élevées, il n'a pas été tenu compte des arrivées et départs des trains lors de l'élaboration des horaires. En outre, l'utilisation de l'arrêt Edouard-Rod ne donne pas la possibilité d'entreposer plus de 3 bus en même temps.
811 Coppet – Nyon – Gland (cadre 10.811)	
Retarder le départ des bus de Coppet à la minute 07 ou 37, avancer l'arrivée des bus à Coppet à la minute 21 ou 51	Ces décalages ne sont pas envisageables pour l'exploitant, car les bus ne peuvent croiser à Founex. A Coppet, les correspondances sont assurées en priorité en direction de Genève. Les voyageurs souhaitant se rendre à Lausanne peuvent passer par Nyon. Dans tous les cas, les conducteurs seront rendus attentifs au respect des correspondances.
Extension de la période de pointe jusqu'à 20h	Pour respecter les critères de l'Office fédéral des transports en termes d'adéquation entre l'offre et la demande, le projet d'horaire de la ligne 811 prévoit la suppression de 4 paires de courses entre Coppet et Nyon. Dans ce cadre, l'ajout de paires de courses en soirée n'est pas admissible.
Demande de la commune de Nyon de maintenir les 4 paires de courses supprimées	Le maintien de la suroffre sur la ligne 811 remettrait en cause le financement fédéral de 10 paires de courses. Ni le canton de Vaud ni le canton de Genève ne peuvent assumer financièrement ce saut dans leurs charges (près de 400'000.- par an). La commune de Nyon a été informée de ce fait bien en amont de la décision prise. La DGMR-MT confirme sa position et la suppression des 4 paires de courses.
Cadence à la demi-heure entre Nyon et Gland aux heures de pointe	Selon les critères d'adéquation entre l'offre et la demande de l'Office fédéral des transports, la fréquentation actuellement observée entre Nyon et Gland ne permet pas d'envisager à court terme un renforcement de la cadence à la demi-heure aux heures de pointe.

813 Crassier – Coppet – Chavannes-des-Bois (cadre 10.813)	
Retarder les bus de 7 minutes hors heures de pointe	<p>Les 10 minutes indiquées entre les arrêts Les Rojalets et Gare tiennent compte du temps perdu dans la circulation par les bus, tout au long de son parcours. Le but est de pouvoir assurer la correspondance sur les trains en gare de Coppet, en conditions de circulation d'heure de pointe. Les travaux engagés par la DGMR en traversée de la jonction de Coppet et à différents carrefours dans le secteur visent à améliorer la circulation des bus et devraient permettre de stabiliser les temps de parcours sur la ligne 813.</p> <p>A l'issue de ces travaux, ces temps de parcours seront donc réévalués et les horaires adaptés en conséquence. A court terme, la DGMR-MT souhaite conserver le principe d'un horaire identique tout au long de la journée.</p>

Travys : Transport Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Ste-Croix

601 Yverdon-les-Bains gare – gymnase – gare	
Adapter les horaires de la ligne 601 aux changements d'horaire en gare d'Yverdon	<p><i>Transport urbain : information de Travys</i></p> <p>Les commanditaires de la ligne 601 ont décidé de la renforcer aux heures de pointe, de telle façon que la cadence y sera de 10 minutes. Avec une telle cadence, les correspondances sont fortement améliorées avec les trains.</p>
Faire figurer à l'horaire les bus directs Gare – HEIG-VD – Gymnase qui circulent aux heures de pointe	<p><i>Transport urbain : information de Travys</i></p> <p>L'horaire des lignes urbaines n'est pas intégré à l'indicateur officiel et à la consultation des horaires qui ne concernent que les lignes régionales. Toutes les courses de la ligne 601 seront publiées dans l'horaire.</p>

603 Yverdon-les-Bains Blancherie – gare – Bellevue	
Inverser le sens de la boucle 603 jusqu'à midi pour améliorer les relations de la gare vers la HEIG-VD et le gymnase	<p><i>Transport urbain : information de Travys</i></p> <p>Les commanditaires de la ligne 601 ont décidé de la renforcer aux heures de pointe, de telle façon que la cadence y sera de 10 minutes. Cela améliore la desserte de l'axe Gare - HEIG-VD sans besoin d'inverser la boucle de la ligne 603.</p>

611 Yverdon-les-Bains – Chamblon – Champvent (cadre 10.611)	
Adapter les horaires de la ligne aux horaires des écoles	Les horaires de la ligne 10.611 doivent subir des changements pour s'adapter aux nouveaux horaires CFF en gare d'Yverdon-les-Bains ainsi qu'à de nouvelles demandes scolaires à Chamblon. Depuis la consultation, le départ à 11h50 (course 127) de la gare d'Yverdon a été rétabli afin de répondre aux besoins scolaires. L'horaire de la course 130 a été maintenu (départ de Champvent à 11h50 et arrivée à Yverdon-les-Bains, gare à 13h15) mais est adapté pour permettre une entrée des élèves au collège de Léon Michaud à 13h20. Avec ces horaires, les 30 minutes de pause à la maison sont garanties pour tous les élèves jusqu'à Chamblon.
613 Yverdon-les-Bains – Vallorbe (BGV) (cadre 10.613)	
Ajout d'une course à 22h04 depuis Yverdon	Le coût d'une telle prestation s'élèverait à près de CHF 50'000.- par année. La DGMR n'est pas en mesure de financer une telle prestation pour l'horaire 2016.

615 L'Auberson – Ste-Croix – Les Rasses – Bullet – Mauborget (cadre 10.615)	
Adaptation des horaires des bus aux horaires scolaires	Les horaires de la ligne 10.615 ont été modifiés en concertation avec l'établissement scolaire de Sainte-Croix, de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> - départ de la course 541 retardé à 15h34 de la gare de Ste-Croix, - rétablissement à l'horaire régulier de la course 512 partant de Ste-Croix, gare à 8h00 et arrivant à L'Auberson, école à 8h13.

VMCV: Transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve

203 La Tour-de-Peilz centre–Vassin–Crausaz–centre (cadre 10.203)	
Desservir directement la gare de La Tour-de-Peilz	<i>Transport urbain : information des VMCV</i> Une étude de réorganisation des TP sur la Riviera est en cours. Le message a été transmis au groupe de travail pour une éventuelle prise en compte. Mais il ressort déjà qu'il est très difficile voire impossible d'accéder avec des bus à la gare de la Tour-de-Peilz.
Renforcer la liaison entre les hauts de La Tour-de-Peilz – gare de Vevey	<i>Transport urbain : information des VMCV</i> La requête a été transmise à la Municipalité pour une éventuelle augmentation de l'offre.
Harmonisation avec les horaires de l'école	<i>Transport urbain : information des VMCV</i> La course 3005 ne peut être avancée pour des questions d'enchaînement des courses de la ligne.

213 Vevey – Bossonnens/Châtel-St-Denis (cadre 10.213)	
Coordination avec les horaires CFF à Vevey	Depuis la consultation d'horaires, les horaires de la ligne 10.213 ont été revus afin de tenir compte des modifications de l'horaire CFF en gare de Vevey, tout en considérant les contraintes horaires à Châtel-St-Denis. Ainsi, par exemple, les départs dès 16h sont retardés aux minutes 04 et 09 afin d'assurer la correspondance avec les IR de Genève-Aéroport. Les départs à la minute 30 offrent la correspondance sur les RE venant de Genève.
Correspondances pour les liaisons Jongny – gymnase de Burier	L'horaire de la ligne VMCV 213 doit répondre à de nombreuses contraintes : assurer les correspondances sur les trains CFF grandes lignes ou régio-express à Vevey, assurer les correspondances sur la ligne TPF Palézieux – Châtel-St-Denis – Bulle à Châtel-St-Denis, tenir compte de besoins scolaires spécifiques, etc. Dans ce cadre, toutes les liaisons ne peuvent être assurées de manière optimale. Il est vrai que les correspondances sur les trains RER à Vevey (qui desservent le gymnase de Burier) ne sont pas optimales, puisque ce sont les correspondances avec les trains grandes lignes qui sont favorisées.
Ajout d'une course supplémentaire en soirée	Selon les critères d'adéquation entre l'offre et la demande de l'Office fédéral des transports, la fréquentation actuellement observée sur la ligne 213 ne permet pas d'envisager à court terme d'introduire de nouvelles courses, sous peine de perdre le subventionnement fédéral.
Correspondance entre les lignes 213 et 256 en direction de Fribourg/Berne	La correspondance pour Fribourg/Berne est donnée via Bossonnens, une fois par heure (arrivée du bus 213 à la minute 22 ou 34, départ du train 256 à la minute 34 ou 37, arrivée à Palézieux à la minute 40 ou 43 puis RE pour Fribourg/Berne à la minute 48 ; dans l'autre sens, arrivée du RE de Fribourg/Berne à la minute 09, départ du train 256 à la minute 14 ou 19, arrivée à Bossonnens à la minute 18 ou 23, départ du bus 213 à la minute 23 ou 35).

Transports lacustres

CGN – Compagnie générale de navigation sur le Léman

Genève – Lausanne – Ouchy – St-Gingolph (cadre 3150)	
A Nyon (arrêt usine à gaz), demande d'assurer une correspondance entre les bateaux venant d'Yvoire et les bus de la ligne 10.811	<p>Bien que cette requête fasse tout à fait sens, la CGN a rendu la DGMR attentive au fait que ces changements auraient des implications au niveau financier étant donné que la prise de service des équipages devrait être avancée et que la tarification de nuit engendrerait un surcoût de l'ordre de 40% pour le temps de travail avant 6h00.</p> <p>Par ailleurs, ces modifications impacteront aussi la grande majorité des pendulaires qui ne vont pas au-delà avec des bateaux partant plus tôt. L'impact se traduirait par une moins bonne desserte (cadence toutes les heures au lieu de toutes les 50 minutes). Finalement en prenant comme base l'heure d'arrivée à Nyon dans la matinée et l'heure de départ de Nyon dans l'après-midi, le cadencement devrait être rompu en milieu de journée pour inverser les priorités. Pour ces raisons la CGN propose de rejeter cette requête pour l'horaire 2016, mais de la réexaminer pour un horaire futur.</p>

